

[FENÊTRES] SUR COURS

1^{RES} CLASSES



Belle année 2017 aux couleurs de l'école !



Entrer dans ce métier c'est en mesurer toute la complexité. La responsabilité de classe nous montre toutes

les exigences du métier, qui ne se résument pas à transmettre. Celles-ci doivent être analysées, accompagnées pour permettre de se construire comme enseignant. En janvier, un rapport sénatorial soulignait « une progression inquiétante des démissions d'enseignants particulièrement dans le premier degré » de 1,08 % à la rentrée 2012, ce taux est passé à 3,18 % à la rentrée 2015 et concerne notamment les débutants. Cela confirme la nécessité de revoir les conditions de formation tant initiale que continue qui sont insatisfaisantes. Tout doit être fait pour que les enseignants puissent s'approprier progressivement le métier. Si, comme vous le lirez dans le dossier, l'erreur, le tâtonnement permettent à l'élève de progresser, cela doit être vrai aussi pour le maître ou la maîtresse. Le rôle des enseignants est aujourd'hui essentiel pour faire vivre la laïcité, la solidarité, pour enrayer le fatalisme... pour cela, il faut que les conditions permettent de bien faire son travail, cela suppose du temps pour travailler en équipe, de la formation pour affiner sa posture professionnelle, de la confiance pour élaborer des projets, des effectifs réduits et un meilleur accompagnement de la hiérarchie lorsque nous avons des difficultés.

C'est à cela qu'œuvre le SNUipp-FSU avec les enseignants pour que l'école soit plus juste et plus égalitaire.

DOSSIER

QUELLE PLACE POUR LES ESSAIS ET EXPÉRIENCES À L'ÉCOLE ? **p.3**

INFOS SERVICE

ÉVALUATION & TITULARISATION, SALAIRE... **p.6**

QUESTION MÉTIER

ANAÏS FLORES, CO-AUTEURE DU PETIT MANUEL POUR UNE LAÏCITÉ APAISÉE **p.7**

8 MARS

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE DES FEMMES POUR LEURS DROITS

Le 8 mars est la journée internationale de luttes pour les droits des femmes et pour leur émancipation. Les inégalités restent en effet importantes (salaire, temps partiel subi, précarité, répartition inégalitaire des tâches...) et les atteintes aux droits toujours présentes. Le 7 novembre dernier, l'appel fait aux femmes d'arrêter le travail à 16h34 a mis en lumière les inégalités salariales. Ce combat continue le 8 mars prochain : Le SNUipp, avec la FSU, s'inscrit dans la mobilisation unitaire, avec la CGT, Solidaires et les associations féministes, pour faire du 8 mars une journée d'action et de mobilisations.



COLLOQUE

ÉDUCATION PRIORITAIRE DU 26 JANVIER

Le 26 janvier dernier, le SNUipp-FSU organisait un colloque «Éducation prioritaire : transformons l'école!» avec Marie Toullec-Thery, Stéphane Kus et Stéphane Bonnery. Pour retrouver les actes du colloque, rendez-vous sur le site du snuipp.

➤ www.snuipp.fr

Salaire, carrière, inspection
Ce qui change

Suite à l'accord PPCR, la carrière et l'évaluation professionnelle des enseignants vont être renouvelées.

De nouvelles grilles indiciaires

Les enseignants vont bénéficier de 2017 à 2020 d'une revalorisation des salaires et des carrières notamment en milieu et en fin de carrière. *Si les mesures vont se traduire par une amélioration des rémunérations (en moyenne 40 euros par échelon soit près de 20 000 euros sur une carrière complète), les gains indiciaires sont assez faibles pour des enseignants du premier degré particulièrement sous-payés en comparaison de la moyenne de l'OCDE ou des autres enseignants. Une forte revalorisation du début de carrière est indispensable. En effet, sur les 6 premières années d'exercice d'un PE, PPCR ne permet aucun gain.*

De nouveaux déroulés de carrière plus égalitaires

Il est mis fin au système d'avancement à trois vitesses (ancienneté, choix, grand choix). La carrière de tous les PE se déroulera sur deux grades : la classe normale et la hors-classe. Le ministère crée un troisième grade, la classe exceptionnelle. L'avancement sera le même pour tous, sauf lors du passage aux 7^e et 9^e échelons au sein de la classe normale et lors du passage à la hors-classe et la, classe exceptionnelle). Tous les enseignants ayant une carrière complète devraient accéder à l'indice terminal de la hors-classe. La classe exceptionnelle est créée sera elle réservée à terme à 10% des enseignants (missions particulières et à parcours dit «exceptionnel»). *Le SNUipp-FSU a gagné le principe d'une*

cadence unique au sein de la classe normale (sauf au 6^e et au 8^e échelon) mais il continue de revendiquer que cette cadence unique s'applique à l'ensemble de la carrière pour toutes et tous comme dans d'autres corps de la fonction publique. Le syndicat est opposé à une classe exceptionnelle dont l'accès concernera au mieux 10% de la profession, divisera les personnels et sera un outil de management renforcé.

Une évaluation remaniée

L'évaluation des enseignants, est modifiée : moins d'inspections au cours de la carrière, plus d'accompagnement, de conseil et de formation. Trois rendez-vous de carrière avec visite en classe et entretien, sont prévus pour le passage au 7^e et 9^e échelon (une accélération de carrière possible d'un an), et pour le passage à la hors-classe. La note pédagogique disparaît au profit d'une appréciation. *L'inspection de T2 est remplacée par une visite et des conseils. Cela ne répond que partiellement à la revendication du SNUipp-FSU de totale déconnexion entre l'évaluation et le déroulement de carrière. Et si le syndicat acte positivement la suppression de la note, en aucun cas, l'avis de l'IEP ne doit être déterminant pour un changement de grade ou d'échelon. L'expérience professionnelle mesurée par l'ancienneté doit prioritairement être prise en compte.*

Calculer votre nouvelle carrière

RDV sur ➤ <http://nouvelle-carriere.snuipp.fr>

DÉMISSIONS D'ENSEIGNANTS : UN RAPPORT QUI RÉVÈLE UN MALAISE PLUS PROFOND

Un récent rapport sénatorial pointe «Une progression inquiétante des démissions d'enseignants particulièrement dans le premier degré», qui passe de 1,08 à 3,18% entre 2012 et 2016. Cette augmentation inquiétante s'explique grandement par les conditions très rudes d'entrée dans le métier faites aux enseignants. Surcharge de travail (48h35 en moyenne), stagiaires stressés, débordés, insuffisamment préparés à la responsabilité de classe, impact important sur la vie personnelle d'un métier jugé envahissant... Le SNUipp-FSU dénonce depuis plusieurs années des conditions d'études éprouvantes pour les stagiaires. Il demande une formation d'au moins deux années avec un réel statut de stagiaire et non en responsabilité de classe.

QUELLE PLACE POUR LES ESSAIS ET EXPÉRIENCES À L'ÉCOLE ?

Les récents résultats des enquêtes TIMSS et PISA énoncent, une fois de plus, que l'école française est l'une des plus inégalitaires. Comme le déclare Dominique Bucheton, didacticienne du français, s'« il est clair que tout ne se joue pas à l'école en matière de réussite ou d'échecs, une partie importante en revient aux manières de faire la classe. Elles ne sont plus adaptées ni aux élèves d'aujourd'hui, ni aux enjeux et défis nouveaux et ambitieux qui sont proposés. »

Or, selon Christine Passerieux, « dans toutes les classes, y compris des secteurs réputés les plus difficiles, c'est la curiosité intellectuelle qui est moteur de l'activité. Quel que soit son âge, ce qui met un individu en mouvement, c'est le problème à résoudre, la réalité qui subitement fait butée et contraint à trouver une solution. » (lire page 5). Expérimenter, tâtonner c'est laisser la pensée grandir afin que les savoirs se construisent durablement. C'est également permettre à l'apprenant de se mobiliser vers cette quête qui prend sens et développe la confiance en soi et en ses capacités.

Changer de posture

Cependant, mettre en place une telle pédagogie suppose un changement de paradigme dans l'école française.

Dans un premier temps, qui dit expérimentation dit confrontation aux représentations initiales, aux erreurs, aux tentatives, aux ratures, aux brouillons...L'école doit donc permettre les erreurs des apprenants. Or, ceci constitue un changement de conception du statut de l'erreur pour l'école française (lire page 4). Si les enseignants savent désormais que l'erreur doit être dédramatisée et permettre davantage de faire rebondir sa pédagogie, qu'en est-il réellement dans les pratiques ? Dominique Bucheton déclare que « les gestes et postures professionnelles d'accompagnement s'ouvrent. Mais les postures

dominantes sont celles de l'enseignement et du contrôle. » Selon elle, l'enseignant doit multiplier les postures. Ainsi, entre autres exemples, il est celui qui en amont repère les nœuds intellectuels et disciplinaires qui, une fois identifiés vont permettre d'élaborer la situation problème (lire page 4). Ainsi pour que l'expérience devienne apprentissage, elle doit être formalisée. Pour Christine Passerieux, « Les élèves y parviennent en étant en questionnement : apprendre c'est répondre à des interrogations provoquées ou alimentées par l'enseignant dans un espace ouvert aux chemine-ments divers, aux hésitations, aux erreurs, aux expérimentations. A la condition donc que les questions soient mises en scène, problématisées et que ne soient pas livrées les réponses ; que les conceptions antérieures des élèves soient déstabilisées par des situations impasses qui les obligent à trouver d'autres moyens pour répondre »

Intertitre

Il s'agit donc pour l'enseignant d'organiser ces expériences afin que leurs objectifs soient clarifiés. La chercheuse souligne également l'importance de rendre « explicite l'activité requise par les élèves ». Pour mettre les élèves

en situation d'expérimentation, l'enseignant n'a pas besoin d'attendre l'activité de sciences, ni d'attendre d'avoir une classe élémentaire. Dès l'école maternelle, l'enfant expérimente, dans le geste graphique, en

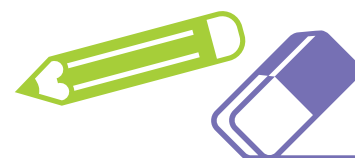
EXPÉRIMENTER,
TÂTONNER, C'EST LAISSER
LA PENSÉE GRANDIR
AFIN QUE LES SAVOIRS
SE CONSTRUISENT
DURABLEMENT.

production d'écrits... C'est ce que réalise très concrètement, Hélène, enseignante en moyenne section, dans ses ateliers d'écriture (lire page 5).

Oser faire part de ses représentations initiales, tâtonner, essayer d'écrire en cursive, faire des tentatives collectivement pour résoudre un problème, tout

en mobilisant ses savoirs construits antérieurement, permet de faire aussi grandir la confiance en soi et dans le groupe. L'élève peut ainsi mesurer ses progrès, se remettre en cause sans drame, comprendre que les autres l'aident, mais au-delà de ça, le font progresser. Il prend également conscience de son rôle actif dans la construction collective du savoir de la classe.

L'élève apprend à faire société.



COMMENT LAISSER LES ENFANTS EXPÉRIMENTER ?

Les nouveaux programmes de maternelle indiquent que l'enseignant *encourage à développer des essais personnels*. Une grande place y est faite au jeu et aux situations problèmes qui favorisent ces essais. Dans le socle commun de compétences, il est également noté : *En classe, l'élève est amené à résoudre un problème [...] L'élève sait analyser et exploiter les erreurs, mettre à l'essai plusieurs solutions, accorder une importance particulière aux corrections.*

Changer le rapport à l'erreur

Cependant, pour permettre aux élèves d'expérimenter, l'enseignant doit changer de posture et transformer sa relation à l'erreur. Pendant longtemps, à l'école, l'erreur, assimilée à une faute, n'était pas permise. Le modèle transmissif impliquait un apprentissage direct avec évaluations sommatives. L'erreur était portée à la charge de l'élève. Dans le modèle comportementaliste aussi, l'enseignement vise un apprentissage sans

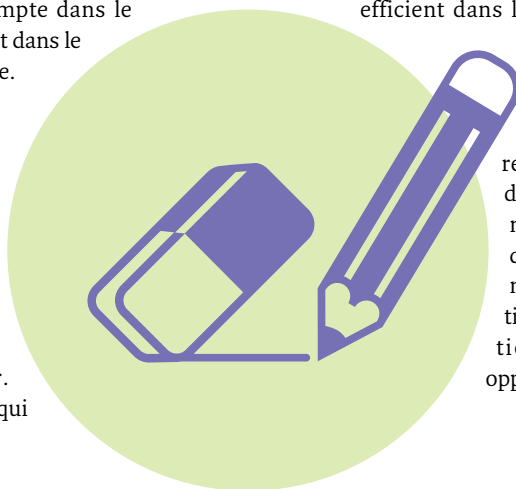
erreur. L'élève est progressivement guidé vers la réalisation d'un objectif. L'origine de l'erreur est une mauvaise adaptation de l'enseignant au niveau réel de ses élèves. Nous ne sommes pas loin de l'erreur-faute encore une fois. Selon le constructivisme, qui inspire davantage les pratiques pédagogiques contemporaines, les erreurs ne sont plus « à bannir ». Elles sont à considérer comme une information à prendre en compte dans le processus didactique et dans le processus pédagogique.

Multiplier les postures

Cependant, laisser la place aux expérimentations et donc aux essais ne signifie pas une diminution de l'exigence, ni un manque de rigueur. L'enseignant est celui qui

prépare la situation problème dans laquelle plonger ses élèves pour les confronter et les pousser à la construction du savoir. Mais il se doit aussi de prévoir et d'anticiper l'étayage qui sera nécessaire tout au long du processus. Dominique Bucheton, didacticienne du français et professeure à l'université de Montpellier, parle, elle, davantage d'une multiplication des postures. L'enseignant doit pour être

efficient dans la classe, pouvoir être tout à la fois en position d'observation, d'écoute, de retrait, de conseil, d'enseignement, de démonstration, d'évaluation formative ou sommative et ce, en fonction du moment opportun.



Odette Bassis, présidente d'honneur du GFEN



3 QUESTIONS À

La démarche de construction du savoir

En amont, quelle

réflexion est à engager ?

Il faut identifier, dans les programmes, derrière tel titre, le contenu essentiel à comprendre par les élèves. Pour compter, il est nécessaire de découvrir le pourquoi des groupements et du positionnement. Pour découvrir le secret de fabrication des temps composés, il faut construire la notion d'antériorité en grammaire (entre temps simples et temps composés).

Comment transmettre ces savoir savants aux élèves ?

En premier lieu, créer une situation-problème porteuse de telle ou telle notion et indiquant clairement une activité (classer, comparer...) prenant corps dans des actions menées par les élèves.

Par exemple :

- « Dans un pays où on ne sait compter que jusqu'à quatre, envoyez un message pour faire savoir combien vous avez d'objets » (sachant qu'il y en a plusieurs dizaines)¹,

- partir d'un texte descriptif d'actions multiples se situant dans des temps différents (présent, passé, futur) et où se trouvent des verbes aux temps simples et aux temps composés, avec pour consigne « classez ces verbes entre eux »².

Puis, mettre en œuvre des étapes différentes : temps individuels après la donnée de la situation pour que chacun commence à oser et poser pour soi-même telle ou telle action, temps en petit groupe pour justifier, modifier, croiser les apports et temps collectif pour confronter des travaux de groupe, justifier, et enfin formuler pour dégager la compréhension conceptuelle en jeu.

En quoi est-il intéressant de mettre en œuvre ce type de démarche ?

L'enjeu essentiel est de créer les conditions pour que les élèves se saisissent eux-mêmes de la nécessaire compréhension de chaque situation.

L'ensemble constitue une « démarche d'auto-socio-construction » du savoir, où les trois pôles (chacun, les autres, la construction du savoir) sont en interaction.

Retrouvez sur le site du GFEN, Groupe français d'éducation nouvelle, des textes sur la notion de démarche, des articles, livres, et revues : www.gfen.asso.fr

1. « Concepts clés et situations problèmes en mathématiques » Odette Bassis (Hachette, 2004) (p.17-76)

2. « Faire réussir les élèves en français de l'école au collège » Jeanne Dion, Marie Serpereau (Delagrave, 2009) (p.80-90)

FAIRE L'EXPÉRIENCE DU MONDE DÈS L'ÉCOLE MATERNELLE

POUR CONSTRUIRE SES SAVOIRS

Pour Christine Passerieux responsable nationale du GFEN, spécialiste reconnue de l'école maternelle, faire l'expérience du monde, c'est se confronter à des objets, des situations, des personnes qui ouvrent son univers à de l'autre que soi. C'est donc ce que vit chaque enfant dès sa naissance. Pour autant l'expérience du monde n'a pas les mêmes incidences en fonction du contexte et de ce qui y est attendu, en fonction des histoires individuelles (inscrites dans des histoires socialement et culturellement situées), en fonction du statut accordé à l'expérience dans le milieu où elle se vit. Ainsi, pour un jeune enfant, l'expérience d'une lecture d'histoire menée par un adulte, peut-elle être familière ou non, en termes de contenus transmis, de pratiques culturelles et d'activité intellectuelle identifiées selon que l'expérience se déroule à la maison, au centre aéré, à l'école.

À l'école, il y a enjeu d'apprentissage...

A l'école, la lecture d'albums a une fonction spécifique, celle de mettre en place une culture littéraire, avec tout ce que cela implique du point de vue des apprentissages requis pour devenir lecteur. Mais force est de constater que, alors que dans tous les milieux les enfants sont mis en présence d'histoires

lues ou racontées, ceux qui sont socialisés dans des modalités proches de celles de l'univers scolaire ne font pas la même expérience de la lecture proposée à l'école que ceux qui, issus des classes populaires, sont socialisés dans des modalités plus éloignées.

Ne pas renforcer les déterminismes sociaux

La seule fréquentation des albums ne permet pas de réduire les écarts. Pour le faire, l'école doit clarifier ses objectifs (qu'est-ce qu'un lecteur? quel travail d'acculturation est nécessaire pour le devenir?) et aborder la littérature en termes de contenus à construire (réfé-

rences culturelles, trame narrative, rapport texte/image, intentions des personnages, construction d'archétypes...). C'est également en rendant explicite l'activité requise par les élèves, à toutes les étapes de l'apprentissage, que l'école rend possible une réelle mobilisation: quel est le but de l'activité? (qu'y-a-t-il à écouter, à repérer, à identifier?) Comment s'y engager? Sur quoi s'appuyer que l'on sait déjà? Quels indices prélever pour comprendre les moments de bascule dans le texte? L'école est égalitaire quand elle dote tous les enfants des outils cognitifs et langagiers qu'elle requiert et que les élèves ne peuvent inventer seuls.



TÉMOIGNAGE

HÉLÈNE, ENSEIGNANTE EN PETITE ET MOYENNE SECTION À OUTREAU (62)

Hélène a été maîtresse formatrice et exerce dans une école maternelle du Pas-de-Calais. Elle enseigne depuis de nombreuses années en maternelle. A la suite d'une animation pédagogique animée par la linguiste Mireille Brigaudiot, elle a eu envie de faire écrire ses élèves de moyenne section.

« Je voulais savoir où ils en étaient de l'écrit. »

Au cours de la première période, l'objectif était d'essayer d'écrire le mot « couloir ». Dans un premier temps, Hélène a demandé à ses élèves de dessiner le couloir qui mène à la classe. Puis, elle leur a demandé d'écrire le mot. Durant cette phase, Hélène a observé les stratégies des élèves : « un élève encodait une syllabe ». Ensuite elle est allée voir chacun d'eux et leur a demandé « comment as-tu fait ? ». Enfin, elle a écrit le mot correct sous la production des élèves. Durant la phase d'échanges avec ses élèves, elle a ainsi pu se rendre

compte que ses élèves étaient plus ou moins loin de la découverte du principe alphabétique et qu'ils développaient des stratégies allant du gribouillis à la relation phonie/graphie en passant par l'utilisation des lettres du prénom. Durant cet échange, il est très important d'être dans la bienveillance, de valoriser la production. Il faut aussi ne pas cacher à l'élève l'écart entre ce qu'il a écrit et ce qu'écrit l'adulte.

Ce travail, Hélène le mène une fois par période car « il ne faut pas le renouveler trop souvent et surtout ne pas vouloir aller trop vite ». En plus, cela est suffisant pour mesurer des évolutions. Par contre, dès le début de l'année et régulièrement, les élèves sont plongés dans un bain d'écriture : les prénoms sur les étiquettes, les fruits que l'on mange lors de la collation et surtout les courriers aux parents sont autant d'occasions de « théâtraliser » l'écrit pour travailler les relations phonie/graphie.

COMBIEN GAGNE-T-ON ?



Les six années de gel des salaires ont considérablement diminué le pouvoir d'achat des enseignants.

La revalorisation du point d'indice concédée par le gouvernement (2 x 0,6% au 1^{er} juillet et au 1^{er} février), suite à la mobilisation des personnels, reste insuffisante. Le SNUipp-FSU revendique un vrai rattrapage du pouvoir d'achat des PE, avec un début de carrière au 6^{ème} échelon, pour rattraper la moyenne européenne. Les rémunérations des enseignants français sont, en effet, inférieures à celles de leurs collègues des autres pays européens.

Vous avez été recruté au 1^{er} échelon du corps PE (indice 349). Votre salaire mensuel net était alors de 1321,66 €, soit 1,12 SMIC, auquel s'ajoute, dans certaines zones, une indemnité de résidence destinée à compenser le coût de la vie plus important.

En décembre, vous êtes passé à l'échelon 2 (indice 376) qui correspond à un salaire mensuel net de 1423,91 €. Dans le cadre de la revalorisation des salaires (voir actualités en page 2), en janvier, l'échelon 2 sera revalorisé à l'indice 383 pour un salaire mensuel net de 1444,23 €, soit un gain de 20 €.

ÉVALUATION, TITULARISATION : COMMENT ÇA SE PASSE ?

Le jury se prononce sur le fondement du référentiel de compétence du 1^{er} juillet 2013 après avoir pris connaissance :

- de l'avis de l'IE : établi sur la base d'une grille d'évaluation, après consultation du rapport du tuteur et éventuellement d'une inspection
- de l'avis du directeur de l'ESPE

Il faut également être titulaire d'un master, sinon le stage est prolongé d'un an. Pour tous, le jury prononce alors la titularisation, le renouvellement d'un an de la période de stage, ou le licenciement. Le jury doit rencontrer tous les stagiaires

pour lesquels il n'envisage pas de proposer la titularisation.

Pour le SNUipp-FSU, la titularisation doit bénéficier d'un cadrage national et être prononcée sur la base du regard croisé des différents formateurs et formatrices. L'avis du directeur de l'ESPE ne doit s'appuyer que sur l'assiduité : aucune validation d'UE ni diplômes supplémentaires ne doivent être exigés des stagiaires en formation adaptée. Les règles d'évaluation, de titularisation et de suivi des stagiaires qui rencontrent des difficultés doivent être explicitées en début de formation.



ACCUEIL ET SORTIE DES ÉLÈVES

L'accueil des élèves est assuré dix minutes avant l'entrée en classe. Le service de surveillance à l'accueil ainsi que pendant les récréations est réparti entre les maîtres en conseil des maîtres de l'école. La sortie des élèves s'effectue sous la surveillance de leur enseignant.

À la CASDEN, le collectif est notre moteur !

Comme plus d'un million de Sociétaires,
faites confiance à la CASDEN !



L'offre CASDEN est disponible dans les Délégations Départementales CASDEN et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur casden.fr

Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#)

casden
BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique

SUR LA VIE

3 QUESTIONS A

Anaïs Flores, co-auteur du *Petit manuel pour une laïcité apaisée*



« **C'est dans un cadre apaisé, où la laïcité protège la liberté de conscience, que l'école peut jouer son rôle émancipateur.** »

Cet ouvrage publié aux éditions La découverte, en août 2016, propose une analyse des points d'histoire et de droit, et apporte des réponses à des questions pratiques des personnels éducatifs et des usagers de l'Éducation nationale.

Les co-auteurs, Jean Baubérot, sociologue et historien et le Cercle des enseignants.es laïques (Anaïs Flores, Caroline Izambert, Florine Leplâtre, Jérôme Martin, Paul Guillibert), ont cherché à clarifier le débat autour de la laïcité et à faire comprendre l'esprit de dialogue, d'inclusion, d'intelligence et surtout de bienveillance nécessaire à une école publique ouverte.

Qu'est-ce qui vous a incité à créer le Cercle des Enseignant-es laïques et à écrire ce livre avec Jean Baubérot ?

Enseignant dans le 93, nous faisons le constat amer que l'incompatibilité supposée de nos élèves avec les « valeurs » de la République était un leurre médiatique qui masquait notre réalité quotidienne : classes surchargées, manque de moyens matériels et humains. Nous avons alors sollicité Jean Baubérot, historien de la laïcité, pour échanger avec lui.

Vous utilisez la formule de «laïcité apaisée» dans le titre que vous avez choisi. Comment définiriez-vous la laïcité, sa fonction et ses objectifs en France en 2016 ?

La laïcité est un principe juridique qui assure la liberté de conscience, et la liberté de manifester ses croyances. Elle garantit par ailleurs l'égalité de traitement de tous les citoyens depuis 1905, grâce à la séparation des Églises et de l'État et à la neutralité des locaux et des fonctionnaires. Avec la loi de 2004 dite du voile à l'école, la neutralité s'applique alors également aux élèves, entraînant des conflits (taille des bandeaux ou des jupes, etc.). Or, selon nous, c'est dans un cadre apaisé, où la laïcité protège la liberté de conscience, que l'école peut jouer son rôle émancipateur.

En quoi votre manuel peut-il être utile aux enseignants sur le terrain ?

Le manuel est organisé en deux parties : une première partie « théorique » fait le point sur l'histoire de la laïcité et les fondements philosophiques à l'origine des débats actuels. La seconde, pratique, donne des clés pédagogiques pour appliquer et enseigner la laïcité dans les établissements dans le cadre juridique actuel : que faire, par exemple, si un élève défend des arguments religieux en classe ?



Laurie, 25 ans, professeur des écoles stagiaire à Tallard (05).

Ses études en alternance lui ont

« permis d'assurer son indépendance financière et d'exercer plusieurs métiers et formations à priori éloignées de l'enseignement mais toujours dans l'optique de passer le CRPE ».

En 2015 elle passe un master 1 MEEF en alternance dans l'Académie de Créteil, lui permettant de préparer le concours tout en assurant des remplacements. « La réalité n'a pas été idéale, mais s'agissant d'une année test, les formateurs ont fait de leur mieux avec les données qu'ils avaient ». Elle est reçue au CRPE sur l'académie d'Aix-Marseille.

Cette relative « expérience », ne lui a cependant pas permis de se sentir en sécurité, en arrivant sur son poste en maternelle : « un monde en soi que je ne connaissais que très mal ». Les rencontres avec sa PEMF l'ont beaucoup aidée : elle est très à l'écoute, et dispense de réels conseils pratiques ». « Mais je me suis sentie comme jetée dans le grand bain sans trop savoir où j'allais ».

La charge de travail personnel est conséquente malgré certains aménagements consentis par l'ESPE : « tout me semble filer à toute allure sans qu'on ait de prise sur les choses ». L'année avançant, elle ressent une certaine amélioration, mais « le sentiment de ne pas être vraiment légitime reste présent, ce qui n'est pas toujours évident à gérer ».

Et dans l'avenir ? : « Je ne me projette pas vraiment pour l'instant. C'est un métier très intéressant, mais la frontière avec la vie personnelle a tendance à s'effacer, il m'est très compliqué, une fois rentrée, de « passer à autre chose ». Je n'ai quasiment plus de temps ni la capacité de me concentrer sur le dessin, ou même la lecture. Aussi j'envisage d'autre possibilités, afin de rester opérationnelle sur la durée ! ».



PPCR MODALITÉS D'INSPECTION 2017

<http://neo.snuipp.fr/modalites-d-inspection-2016-2017,482>

Archives : info et vidéo de la semaine



RECRUTEMENT CONCOURS SUPPLÉMENTAIRE CRÉTEIL

<http://neo.snuipp.fr/concours-supplementaire-reconduit,476>

Concours > Concours supplémentaire reconduit en 2017 pour l'académie de Créteil



CARRIÈRES, ÉVALUATION CE QUI CHANGE

<http://neo.snuipp.fr/carrieres-evaluation-ce-qui-change,483>

Actions - Interventions > Carrières, évaluation

Quelle place pour les enfants de migrants à l'école ?

« Non, les enfants d'immigrés ne sont pas plus en échec scolaire que les autres. C'est la pauvreté qui est la plus grande cause d'échec scolaire et non pas l'immigration. À niveau social égal, les descendants d'immigrés ne sont pas plus touchés par l'échec scolaire que le reste de la population » affirmait le Conseil économique, social et environnemental en 2014, ce que confirmait l'INSEE évaluant à 16 % la part des enfants d'étrangers sortis de l'école sans diplôme ou qualification.

Certes, l'échec scolaire est sur-représenté parmi les enfants d'immigrés, créant de la souffrance et du mal-être. Dans un livre au titre stimulant *Enfants de l'immigration, une chance pour l'école*, Marie-Rose Moro s'appuie sur son expérience de pédopsychiatre, à l'origine de la première consultation de psychiatrie transculturelle ; l'auteure, elle-même fille d'immigrés au parcours scolaire brillant, qui n'a jamais renoncé à son identité espagnole, s'attache à montrer que l'école pourrait offrir plus de chances de réussite à ces enfants, ce qui serait un objectif légitime. Mais elle pousse plus loin sa démonstration, mettant en valeur l'avantage que devrait

amener la présence d'enfants d'autres cultures au sein des classes, plaidant pour le bilinguisme et le développement de compétences interculturelles. Elle s'oppose ainsi à la thèse soutenue par le rapport Benisti « *Prévention de la délinquance* » selon laquelle le bilinguisme des enfants de l'immigration serait un handicap. La présence de ces enfants à l'école est trop souvent ressentie comme un problème. Avec les meilleures intentions, l'école, affichant une égalité formelle, exclut une partie des élèves en ignorant leurs cultures d'origine. Ces enfants devraient renoncer à la langue et à la culture familiales pour témoigner de leur loyauté envers leur pays d'accueil.

Dans un monde globalisé, la diversité constitue un atout à condition d'être assumée et valorisée. Il est nécessaire, dans le cadre d'une formation humaniste, de former les enseignant-es à la différence culturelle, afin de la transformer en une richesse.



Enfants de l'immigration, une chance pour l'école.
Marie-Rose Moro.
Fayard, 2012.

MÊME POUR SARAH, ENSEIGNANTE, LES RISQUES DU QUOTIDIEN NE MANQUENT JAMAIS À L'APPEL.

ASSURANCE PROFESSIONNELLE
POUR LES RISQUES LIÉS À VOTRE ACTIVITÉ

-10% SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE AUTO*

GMF 1^{ER} ASSUREUR DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC



ASSURÉMENT HUMAIN

Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé)
Connectez-vous sur www.gmf.fr ou depuis votre mobile sur m.gmf.fr

*Offre réservée aux personnels des métiers de l'enseignement, la 1^{ère} année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2017.
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances.
775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.